

ARRETE MUNICIPAL**Portant complément de restriction de circulation dans le cadre du chantier de pose du réseau d'assainissement collectif**

Le maire de la commune Plachy-Buyon (Somme)
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code pénal, notamment son article R.610-5

Vu le Code de la route et le Code de la voirie routière

CONSIDERANT la demande des entreprises de services publics et de transport des personnes intervenant sur la commune de Plachy-Buyon

CONSIDERANT l'arrêté conjoint du Président du Conseil Général de la Somme et du Maire de Plachy-Buyon;

Dans un souci de continuité du service public sur la commune de Plachy-Buyon durant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1er : la circulation de tous les véhicules restera interdite sur les portions de voies en travaux à Plachy-Buyon, dans les rues ci-après désignées :

- rue du commandant Dodart (ex rue du Pont)
- rue de la Fontaine
- rue du moulin
- place du Petit Plachy
- rue de Creuse
- allée Ecce Homo
- rue de la Gare
- rue de Bacouel

Du 13 avril 2015 jusqu'au 26 juin 2015

ARTICLE 2 : le passage sera permis, sous réserves de possibilité matérielle effective et du respect des règles élémentaires de sécurité, aux véhicules des services publics (ramassage des ordures ménagères, poste, services d'urgence et de secours, transport de personnes...).

ARTICLE 3 : Le droit des riverains demeure réservé avec les mêmes réserves concernant les règles élémentaires de sécurité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-SAUFLIEU et monsieur le Garde champêtre territorial de PLACHY-BUYON sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : toute contravention au présent arrêté municipal sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie nationale de Saint Sauflieu
- Monsieur le garde champêtre territorial

Fait à Plachy-Buyon, le 10 avril 2015



Le maire,
Lionel NORMAND